



## Compte-rendu du CTL du 11 février 2021

Début du CTL à 9h30.

Compte tenu des consignes relatives à la tenue des réunions en présentiel précisées dans une circulaire du Premier ministre qui prévoient leur limitation à six participants au maximum, étaient présents en salle 102 : 2 représentants de la Direction, deux élus de la section CGT et deux élus de la section SFP.

Les autres intervenants (3 représentants de la Direction, deux élus CTL de SFP et deux expertes de la section CGT) participaient au CTL en audio conférence, avec qq difficultés pour bien entendre les intervenants.

Les représentants des deux OS lisent les déclarations liminaires.

Le Directeur a indiqué que l'année 2020 a été particulière.

Il rappelle les remerciements aux agents qui ont participé aux missions de CF dont les résultats sont en baisse de 50 % car ils ont dû s'investir dans une large contribution dans les missions de renfort auprès des directions locales. Les agents ont été à la hauteur de ce que l'on attendait d'eux.

Les agents ont été très vite volontaires sur ces missions et ont apporté une aide très rapide aux usagers qui avaient besoin de soutien pour leur trésorerie.

Comme il était fait remarquer à la Direction que des demandes de Fonds de Solidarité (FDS) étaient effectuées par certains usagers selon un schéma de fraude (utilisation d'un Siren d'activité cessée, non dépôt de déclaration, utilisation de compte de tiers), il nous a été répondu que le choix a été fait dans le cadre de ce FDS de payer rapidement. Toutefois, les actions suivantes seront menées :

- contrôles à posteriori,
- relances pour les usagers de bonne foi,
- mise en place d'articles 40
- poursuites pour escroquerie

Il n'y a pas de dossiers de fraude qui sont adressés à la DCF S-P mais ce seront des dossiers pour le PPI.

Interrogé sur la poursuite des actions de soutien aux directions locales, la Direction a indiqué qu'il n'était pas envisagé d'y participer en 2021 (campagne IR et FDS).

Nous avons ensuite longuement abordé le sujet de «l'affaire» où deux cadres de la Haute-Garonne sont cités dans les médias et doivent comparaître devant la justice.

La Direction, comme les représentants des OS, ont rappelé le principe de présomption d'innocence.

La Direction a indiqué attendre les décisions de justice.

Le courriel adressé aux agents de la DCF S-P étant strictement identique à celui adressé à tous les agents de la DRFIP31, le Directeur a précisé l'avoir rédigé avec le Directeur de la DRFIP31.

Nous avons indiqué que les agents étaient très désagréablement étonnés qu'au moment où cette affaire fait les articles dans les journaux et le JT local, que ce courriel évoque le rappel des règles déontologiques à tous les agents. Ce courriel est ressenti par certains agents comme une menace.



De plus, nous sommes étonnés que la Direction ait demandé aux chefs de services de préciser aux agents que le BO des sanctions disciplinaires était actuellement en ligne et pouvaient être consultés.  
Réponse : c'est de la prévention. C'est normal de le faire chaque année. Rappel a été fait aux chefs de service de signaler les mauvais comportements de contribuables à ce sujet.  
Il s'agit d'un rappel de devoir de réserve.

Nous avons particulièrement insisté avec les élus SFP de la nécessité importante pour la Direction de communiquer aux agents de la DCF S-P de toute la confiance à leur rencontre et de son soutien.  
Réponse que l'on doit attendre les suites judiciaires. L'administration a pris toutes les mesures nécessaires (suspension pour les deux cadres).  
Le Directeur prend acte de notre demande commune formulée par les élus des deux OS.  
Il a toute confiance dans ses équipes. Il fera volontiers un message de soutien et ne souhaite pas alimenter un « feuilleton ».

Notre experte a précisé le ressenti des agents sur cette affaire et a interrogé le Directeur sur leurs inquiétudes sur des probabilités d'un risque d'auditions des agents.  
Réponse : il n'y a pas d'inquiétude particulière sur ce sujet et le Directeur va assumer ses responsabilités.

#### Recours hiérarchiques :

La Direction a indiqué que les recours hiérarchiques ne se feraient plus par les Afipa du Contrôle Fiscal afin d'avoir un regard neuf sur les dossiers concernés.  
Nous avons souligné qu'à une période où il est demandé aux agents vérificateurs d'être précis dans leurs procédures sur les points objets de rappels et rehaussements mais aussi de ceux validés comme conformes (garantie-Rialto Mémo), il est indispensable qu'il y ait une transparence lorsque suite à RH des réductions de rappels et abandons sont décidés.

#### Data Mining :

C'est nouveau et on doit progresser sur les listes.  
Les résultats liés aux fiches de la BEP et issus de l'auto-programmation sont très intéressants.

#### Loi ESSOC – Loi de confiance :

Il y a une frontière grise entre les contribuables de bonne foi et les fraudeurs. La Direction a répondu à notre mention dans la déclaration liminaire (***N'y voit-on pas le début de la fin du contrôle fiscal ?***) que ces procédures ne font pas la part belle aux fraudeurs. La DGFIP essaye donc d'avoir des outils plus puissants.  
La Direction rappelle que nous sommes dans la poursuite du CF avec des procédures de régularisation. On accompagne les contribuables de bonne foi sans oublier de lutter contre la fraude. Il n'y a pas de pénurie législative, au contraire il y a un accroissement de l'arsenal législatif

#### Covid :

Aucun cas contact ou cas d'agent malade n'est à signaler. Un agent qui n'était plus malade de la Covid a été autorisé à reprendre le travail.



Les masques autorisés sont ceux de catégorie 1 et les masques chirurgicaux.

### **1. PV du CTL du 7/10/2020**

Après quelques modifications apportées au contenu de ce PV, il a été adopté par les OS à 100 %.

Le Directeur a demandé si il n'était pas possible que les élus des OS au CTL communiquent leurs modifications à partir d'un projet de PV.

Il a été rappelé notre position de ne pas désigner parmi les représentants des OS de secrétaire-adjoint étant donné les réductions de moitié du temps de préparation et de compte-rendu décidées depuis plusieurs années par la DG aux membres des OS lors des CTL.

### **2. Présentation de la note d'orientation 2021 de la DIRCOFI Sud-Pyrénées**

La déclinaison des indicateurs et repères d'activité du CF pour l'année 2021 s'inscrit dans la continuité de ceux fixés pour 2020 (6 indicateurs).

- a) assurer une reprise complète d'activité de la programmation et du CF
- b) prioriser les dimensions répressive et patrimoniale des contrôles
- c) veiller à la bonne application des mesures de la loi ESSOC
- d) gagner en efficacité
- e) participer activement à l'animation interrégionale

### **3. Les GT nationaux du CF**

#### **a) création du SSJCF : Service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal**

Création au 1<sup>er</sup> octobre du service regroupant le service de la fiscalité et le service du CF.

##### **5 objectifs :**

- assurer la sécurité juridique des contribuables à toutes les phases des procédures.
- assurer la nouvelle relation de confiance (Loi ESSOC) en administration centrale en complément du SPE de la DGE.
- un pilotage plus intégré dans l'action de services complémentaires (projet PILAT) et dans la pratique des métiers (- de Cx et + de qualité juridique des contrôles fiscaux).
- coordonner l'action internationale (accord préalable en matière de prix de transfert procédures amiables).
- prévenir les disparités au sein de l'administration centrale des demandes de solution selon que la demande intervient avant ou après la MER.

#### **b) la démétropolisation :**

Création d'un pôle de CSP à distance des particuliers : une compétence nationale sous forme de listes MRV quelque soit la typologie des dossiers (IR ISF/IFI contribuables à fort enjeu sans activité professionnelle, détection de comptes à l'étranger....)



### **Objectifs :**

- exploitation en masse de dossiers ayant une anomalie ciblée pour régularisation ou contrôle plus approfondi
  - conforter et approfondir les connaissances techniques de la mission de CF
  - assurer une meilleure couverture du tissu fiscal des particuliers
- Ce nouveau pôle intervient en complément de l'activité des PCR

### **c) L'ECF : l'Examen de Conformité Fiscale**

S'inscrit dans la nouvelle relation de confiance qui répond à un besoin de sécurité juridique et fiscale.

L'ECF porte sur certains points fiscaux dans un chemin d'audit par un prestataire de confiance (CAC, expert-comptable) prévoyant 10 points à examiner:

Conformité et qualité des FEC, certificat des logiciels de caisse, conservation des documents, régimes fiscaux choisis, amortissements, provisions charges à payer, charges exceptionnelles et la TVA.

Lorsque l'Administration est informée de son existence et de son contenu, l'ECF établit une forme de présomption de conformité fiscale sur les 10 points...mais ne lie pas la DGFIP.

Nous avons critiqué ce nouveau dispositif qui « privatise » le contrôle fiscal et fait redouter que les sociétés ayant sollicité l'ECF ne soient plus vérifiées !.

### **d) sortie de la crise sanitaire :**

Plan de Continuité de l'Activité avec capacité de veille de CSP, prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et adaptation des procédures CF pendant cette même période (suspension entre le 12 mars et le 23 août inclus).

Une cellule a été constituée afin de permettre aux acheteurs publics de s'assurer de la bonne moralité des fournisseurs de matériel médical et paramédical.

Les agents de CF sont également venus en soutien des autres services de la DGFIP (aides du fonds de solidarité, participation à la campagne IR, rbts crédits TVA)

Depuis la reprise de l'activité de CF après la période de confinement quelques préalables ont été définis (mesures sanitaires liées au respects des gestes barrières etc) dématérialisation des échanges  
En outre les travaux de programmation du bureau ont repris dès juin 2020.

### **e) situation des travaux de la MRV :**

#### **objectifs :**

- décloisonnement des informations actuellement réparties dans les applications ne communiquant pas entre elles
- installations de techniques d'analyse des données reposant sur des méthodes statistiques et mathématiques.
- renforcement de la coordination et du dialogue entre les acteurs de travaux d'analyse risque.

**but:** maintenir une programmation diversifiée (part de la programmation AI & data mining de la



MRV fixée à 50 % fin 2022) et un taux d'AFR ramené à 20 % en 2022.

#### **f) GT national de recherche**

Les services de recherche doivent disposer de méthodes de travail et de compétences renforcées. (efficacité et réactivité).

Un état des lieux indique que la recherche (DNEF BRC) est incontournable pour cibler le terrain de la fraude avec des résultats de qualité. Néanmoins on note une perte de savoir faire au sein des BCR ainsi que la capacité réduite des BCR à mobiliser leurs enquêteurs sur leur cœur de métier.

Sont en instance de réflexion les pistes suivantes :

- nouvelle taille critique des BCR (entre 10 et 20 agents) pour un pilotage efficace de la mission; implantation géographique locale incontournable,
- 2 modèles de réorganisation (soit BCR supra-départementale soit rattachement aux DIRCOFI)
- création d'un pôle national ou pôles interrégionaux de traitement des réquisitions externes,
- positionnement de la DNEF comme décisionnaire finale des DCNN.

Nous avons souligné l'importance de privilégier les contacts avec la BCR afin d'améliorer la programmation de dossiers à profil frauduleux.

#### **4. point sur la programmation**

Les données chiffrées pour 2020 montrent que les affaires BEP représentent 33 %, l'auto programmation 25 %, les fiches BCR 12 % et les fiches PCE près de 30 %. Mais ces deux derniers sont en nette baisse.

La médiane des droits est portée par les fiches d'origine BEP et les dossiers répressifs par la BEP et l'auto programmation

Concernant les fiches MRV la part était de 35 % en 2020 (atteint 32%), 41 % en 2021 et 50 % en 2022 !

La Direction indique une montée en puissance des fiches MRV même si la médiane des droits est inférieure à celle des affaires PCE, mais s'en approche.

Un enrichissement des bases de données doit être effectué avec les autres pays de l'UE.

Les trois dernières listes MRV seront adressées à la BEP qui demandera après sélection à obtenir les fiches « entreprises ».

Par ailleurs, sur chaque liste 10 fiches seront adressées à chaque BIV qui pourra ainsi effectuer une sélection en fonction d'axes privilégiés (exemple : sélection à partir d'un dirigeant connu).

Fin de renforcer la coopération entre les PCE et la BEP, il y aura l'ouverture de l'accès par la MRV à la plate forme de données pour deux agents de la BEP.

#### **5. recrutement de consultants internationaux.**



La Direction a souhaité que soient désignés trois consultants internationaux.

En collaboration étroite avec l'inspecteur divisionnaire expert international les référents consultants internationaux viendront renforcer l'aide concrète apportée aux vérificateurs de la DIRCOFI Sud-Pyrénées dans le contrôle des opérations internationales.

L'Idiv expert international partira en retraite cette année. Aussi, la Direction a indiqué qu'il n'est pas certain que l'un des 3 consultants internationaux puisse le remplacer.

En effet, un Idiv expert international actuellement en poste peut postuler ou un qui est dans le « vivier ».

Les sujets sur lesquels ils seront saisis portent sur les prix de transfert, les retenues à la source, les opérations internationales avec de la TVA.

Ils bénéficieront de décharge de service.

Les chefs de service pourront solliciter leur appui à partir d'une fiche de demande d'assistance.

Nos sommes intervenus à plusieurs reprises pour dénoncer le manque de transparence de cette « sélection » et le manque de communication. Il n'y a pas eu de « publicité » effectuée sur la fiche de poste.

Nous avons aussi relevé que la fiche de poste qui était remise pour le CTL indique les résidences de Toulouse, Montpellier (3 BIV) et Nimes (2 BIV). Or, les trois agents retenus sont sur des BIV de Toulouse (BIV1, BIV 2 et BIV5). Cela défavorise les agents en poste sur les BIV éloignées du Languedoc Roussillon par exemple. Il est plus difficile d'établir un contact privilégié et fréquent avec des référents éloignés.

La Direction a indiqué être passé par les chefs de brigades pour demander les agents intéressés. La Direction n'a pas effectué effectivement d'appel général.

Les lettres de mission des 3 référents ont été signées .

## **6.formation professionnelle: bilan 2020-Plan 2021**

2020 : une année fortement impactée par la pandémie.

2021:une année blanche ? Non des stages pourraient se tenir en audio (ou en visio) avec un nombre de participants limités dont les thématiques seraient fortement condensées puis une participation en présentiel serait possible en 2022 concernant les mêmes stages.

Les formations tenues en audio et visio rassembleraient entre 6 et 8 personnes. Sur des plages horaires de 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi.

La Direction a obtenu deux licences « Gotomeeting » qui constitue un dispositif fiable et sécurisé de visio-conférence dans le cadre professionnel, pour un échange plus opérationnel notamment lors des réunions de services.

Cela permettrait d'effectuer ces formations à distance (ou des réunions de Brigade, Costra,..).

Alertés par deux agents de la BPAT arrivés en septembre dernier, nous avons interrogé la Direction au motif que les trois nouveaux arrivants depuis six mois n'avaient pas occupés de postes de cette



nature auparavant et qu'aucune formation (en présentiel ou à distance) ne leur a été proposée. Que compte faire la Direction face à cette situation anormale qui pénalise les agents, en poste dans un service qui connaît depuis des années un très fort turn-over ?.

La Direction précise que le parcours de formation professionnelle de l'ENFIP est à l'arrêt. Les formations en distancielle sont très limitées. Une audioconférence avec l'ENFIP de Toulouse est prévue très prochainement.

A suivre donc !

### **7. questions diverses.**

**TLT** : les représentants de SFP remarquent que les agents doivent servir l'application Sirhius pour indiquer être en TLT mais que la consigne n'est pas la même dans tous les services.

La Direction va faire une réponse très prochainement sur les consignes à adopter.

Pour autant, il faut que la statistique des agents en TLT soit bonne.

Il faut limiter le passage des agents dans les services (1 jour par semaine et avec rotation des agents).

### **Masques :**

La Direction dispose d'un stock important de masques jetables avec liens...qui ne rencontrent pas un grand succès. Donc le stock ne diminue pas et il n'est donc pas possible de commander des masques jetables avec élastiques, ceci alors qu'il est fait remarquer à la Direction que leur coût est très faible (moins de 5 € les 50 masques).

La Direction indique avoir aussi distribué des masques blancs lavables.

### **Déménagements des BIV de Montpellier, Nîmes et Tarbes :**

Concernant Montpellier la Direction n'a pas de réponse actuellement.

Pour Nîmes, le déménagement du 18 janvier s'est bien déroulé, malgré des problèmes de connexion répétées.

Pour Tarbes, il s'agit d'un changement d'étage de la BIV. Une salle de réunion sera aménagée dans l'ancienne salle du coffre. Une salle de convivialité sera mise en place, les agents examinent le catalogue du mobilier pour le choix de l'équipement.

**Le CTL a été interrompu à 19h15 ayant du quitter les locaux, l'alarme devant se déclencher en raison de la fermeture de l'immeuble.**



### **Reprise du CTL le mercredi 17 février 2021 de 14h à 15h30 en audio conférence.**

Ont participé à cette audio conférence 4 membres de la Direction, 3 représentants de la section SFP et un de la section CGT.

### **Déménagements des 2 BIV de Nîmes :**

Reprise du sujet du déménagement des deux BIV de Nîmes .La Direction viendra fin février, début mars visiter les locaux et recueillir les observations des agents.

A noter que les tickets restaurant seront délivrés en mars, sachant que les retenues (salarié et employeur) se font avec un décalage de deux mois (donc sur la fiche de paie de mars pour une demande faite en janvier).

Des retards sont signalés sur la livraison de cachets avec la nouvelle adresse des BIV, idem pour que les imprimés sous Rialto l'indiquent (les constantes ont été validées sous Topad la redescende sous Rialto va venir).

Pour les cartes de visite, la demande doit être effectuée par les chefs de Brigade de Nîmes.

### **Travaux dans les locaux de la rue Merly :**

Nous avons interrogé la Direction sur la nature et la durée des travaux restant à effectuer.

Tout en signalant des imperfections (porte des sanitaires hommes manquante au 1°ou pas rabotée et ne peut se fermer au 4°)

### **Réponse :**

Des travaux d'électricité sont à poursuivre, des travaux au rdc et au 2° vont avoir lieu. La porte des toilettes a été commandée mais la dimension n'étant pas standard le délai est un peu long.

L'aménagement de l'ancienne loge du gardien concierge va se poursuivre afin de la transformer en salle de réunion que qui disposera d'un système de visio. Cette salle sera accessible pour des réunions (Costra, Réunions de Brigades, recours hiérarchique ou formation à distance).

Concernant la propreté des locaux, s'agissant d'un contrat fixe avec un nouveau prestataire dans le cadre d'un marché régional, il n'est pas possible d'en modifier les termes. A la fin des travaux il sera toutefois procédé à un nettoyage approfondi des locaux, beaucoup de poussière ayant été générée.

Certaines prises ont été posées sous le bureau d'agents et ne sont donc pas très faciles d'accès. Il convient aux chefs de service de solliciter des rallonges.

### **Travaux sur le parking de la Cité Administrative :**

Nous avons indiqué qu'un recensement a été effectué par les chefs de service des cartes détenues par les agents. Quelles sont les perspectives de places disponibles et le calendrier des travaux de construction de l'équipement médico-sportif par l'Université Toulouse Capitole ?Il avait été indiqué qu'ils commenceront à la fin du 1er trimestre 2021.

### **Réponse :**

Les travaux sont prévus avec un début retardé. Les véhicules de service seront alors prioritaires. La Direction s'est engagée à nous tenir informés.





Pour ceux qui n'ont pas fait valider leur carte à l'accueil de la cité administrative, cette carte ne sera plus opérationnelle à compter du 15/04/2021.

### **Division 1 :**

Page 19 du document joint au CTL (volet emplois ) du 19/01/21 : il est mentionné qu'un poste de A est transféré de la Division 3 à la Div 1. La question a été posée de connaître les missions et les fonctions de ce cadre A.

Réponse : En fait, suite au départ d'un cadre A de la Division 3 (PPI) , il a été effectué un réajustement afin que le Tagerfip soit à jour au 01/09/21. En Division 1 des agents étant détachés, il fallait solutionner cette situation de chaise vide. Donc suppression d'un poste de cadre A à la Division 3, l'activité pénale étant en baisse, à cause de moindres poursuites.

### **Crédits de Temps syndicaux (CTS) :**

Deux agents de la section CGT de la Dircofi ont été informés par leur chef de Brigade qu'ils bénéficient de CTS sur une période qui va du **01/02/21 au 31/08/21**. Quelles sont les raisons de cette période limitée ?

Réponse : les situations des agents bénéficiaires de CTS s'apprécient au 01/09 compte tenu des mutations. Aussi, un changement des bénéficiaires de CTS de la section CGT étant intervenu au 01/02/21, la période est bornée au 31/08/21 et sera renouvelée au 01/09/21.

### **Télétravail (TLT) :**

Un bilan sur le TLT va être effectué et un questionnaire sera adressé par la Direction à tous les agents. Ce sujet sera évoqué dans un CHSCT à venir (11/03/21).

### **DUERP -PAP :**

Le Groupe de Travail où siègent des agents, des représentants de la Direction et des représentants OS se réunira le 06 mai prochain.

### **Prochain CTL :**

Date prévue vers le 7-9 avril. L

#### Ordre du jour :

- Contrôle Fiscal (suite aux GT nationaux du 05/02/21 (ECF,..)
- Budget,
- Bilan des entretiens individuels,
- Rapport d'activité

### **Fin de l'audio conférence 15h30**